



ARTICLE

AUGUST & DEBOUZY ET MEYERLUSTENBERGER LACHENAL ONT CONSEILLÉ LE GROUPE CALIDA DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION D'UNE PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ LAFUMA

| 21/01/13 | Valéry Denoix de Saint Marc



Le cabinet August & Debouzy et le cabinet suisse MeyerLustenberger Lachenal ont conseillé le groupe Calida dans le cadre de l'acquisition de la participation de 15,2% qui était détenue dans la société Lafuma par les actionnaires familiaux historiques.

Lafuma, société cotée sur le compartiment C de NYSE Euronext, est le plus important groupe français d'équipement outdoor, avec des ventes d'un montant de 225 millions d'euros en 2012 à travers les marques Lafuma, Millet, Eider et Oxbow.

Calida, société cotée à Zürich sur le SIX Swiss Exchange SWX, spécialisé dans le secteur de la lingerie et des sous-vêtements commercialisés sous les marques Calida et Aubade, réalise un chiffre d'affaires de 200 millions de francs suisses.

L'équipe du cabinet August & Debouzy, dirigée par Valéry Denoix de Saint Marc, avocat associé, assisté d'Aurélien Veil, avocat senior, Claire Haas, avocat, et l'équipe du cabinet suisse MeyerLustenberger Lachenal, Alexander Vogel, Andrea Sieber, associés, ont conseillé l'acquéreur le groupe Calida.
